



REGLEMENT CLERMONTRAIL 2024

Ce règlement a été élaboré dans le but d'assurer le bon déroulement du Clermontrail organisé le samedi 3 février 2024 par l'Association Sportive Athlétique Club Clermontois et de respecter les mesures barrières en vigueur.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, il s'engage à en accepter et respecter toutes les clauses.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au jeudi 1 février 2024.

Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site <https://www.athletic-club-clermontois.fr/>.

- **Article 1 : organisateur**

Athlétique Club Clermontois

- **Article 2 : Date, horaires, circuits, parking.**

Le Clermontrail aura lieu le 3 février 2024. Il est composé de 2 épreuves et d'une marche.

- 7.5 km marche (départ 17h00).

Cette épreuve n'est pas chronométrée, aucun classement ne sera effectué.

Le but de cette épreuve est de découvrir le Clermontois. Deux groupes encadrés par des bénévoles de l'association seront formés, un groupe de marcheurs confirmés, et un groupe famille. Avec ou sans bâton.

- 7.5 km course (départ 18h30).

Cette épreuve est chronométrée. Un tour par coureur.

- 15 km course (départ 18h30).

Cette épreuve est chronométrée. Deux tours par coureur.

Le départ et l'arrivée se situe au parc du Chatelier.

Circuit en Annexe

Les parcours sont à la fois sur routes et chemins.

Les tracés sont exigeants, il est conseillé à chacun la plus grande vigilance dans la gestion de son effort.

Dénivelé positif (à titre indicatif) :

- 7.5 km : D+ 150m
- 15 km : D+ 350m

Vestiaires Consigne Parking Restauration :

Pas de vestiaires, ni consigne.

Parking : Les participants pourront se garer dans les rues sans gêner la circulation.

Le nombre de places étant limité, privilégier le covoiturage.

- **Article 3 : Condition d'inscription (Distances - Catégories - Tarif)**

- **Catégorie d'âge**

- 7.5 km marche : ouvert à tous
- 7.5 km course : Catégorie Cadet (te) à Master (à partir de 2006)
- 15 km course : Catégorie Junior à Master (à partir de 2004)

- **Mineurs**

Pour les mineurs une autorisation parentale sera à fournir lors de l'inscription ou sur place sauf pour les licenciés inscrits par leur club.

- **Certificat médical et licences sportives**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence sportive FFA, FFTRI ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).

- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la

compétition, ou sa de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- **Inscriptions**

Les inscriptions se feront uniquement par internet via le site de notre partenaire Adeorun.com (paiement sécurisé par CB). Jusqu'au le 30 janvier 2024 à 23:59:00

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE

- **Tarifification des courses (tarification - nombre de dossards disponibles)**

- 7.5 km marche : (100 places) 6 €
- 7.5 km course : (200 places disponibles) 10 €
- 15 km course : (200 places disponibles) 15€

- **Remboursement**

Chaque engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation.

- **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civil souscrite auprès de la MAIF via la FFA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être responsable en cas d'accident ou défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

- **Article 6 : Sécurité**

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, l'association des sauveteurs de l'Oise assure les secours avec des moyens logistiques nécessaires (ambulances, quads, civières). Les services du SDIS 60 et la gendarmerie seront avertis de l'événement.

- **Article 7 : Chronométrage et dossard**

- **Chronométrage**

Le Chronométrage se fera électroniquement par puce pour les courses 7.5km et 15km.

Les dossards sont équipés de puce électronique, ou vous aurez une puce à attacher à la chaussure, permettent d'enregistrer le passage du concurrent et de déterminer le classement général de chaque épreuve ainsi que les classements par catégorie.

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles ou porte-dossard.

- **Revente ou cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenue ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- **Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité

- Soit sur place de 14h à 19h, au centre d'animations et de loisirs.

Attention, pour les dossiers incomplets, aucun dossard ne sera remis. Aucun certificat médical ne sera accepté le jour de la course.

- **Article 8 : Classement et récompense**

Chaque concurrent recevra un cadeau de la course lors du retrait du dossard.

Des primes seront offertes aux trois premiers et premières de chaque course (7.5 kms et 15 kms) au scratch.

- **Article 9 : Charte du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

- **Article 10 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, pris à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaire.

- **Article 11 : Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, en cas de force majeure (intempéries, pandémie.) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions (sauf frais du prestataire adeorun).

- **Article 12: Éco-Responsabilité**

Le Clermontrail se veut exemplaire en termes d'éco-responsabilité.

Aussi nous invitons nos coureurs à bien vouloir :

- Ne pas jeter vos déchets au sol (tube de gel énergétique et emballages divers) ;
- Respecter l'environnement (faune, flore, ...) tout au long du parcours ;
- Privilégier le covoiturage pour se rendre sur l'événement ;
- S'inscrire en ligne.